



Ma femme a quitte le domicile conjugale

Par Visiteur

Bonjour

Je suis marie un enfant en 2006 ont na acheté une maison a crédit, suite a une hospitalisation pour plusieurs tentative de suicide, a la sortie ma femme na pas rejoindre le domicile conjugale elle est chez sa mère, la communication avec elle est positive actuellement elle veut vivre séparément, que doit faire quelle sons mes droits.

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Que souhaitez vous? Voulez vous engager une procédure de divorce?

Cordialement

Par Visiteur

Oui je veux engager une procedure de divorce.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Vous avez plusieurs possibilités.

Si votre épouse est d'accord pour divorcer vous pouvez entamer une procédure pour divorce par consentement mutuel.

Si elle refuse ou si vous souhaitez un divorce pour faute vous pouvez également engager ce type de procédure et faire constater par huissier que votre épouse a quitté le domicile conjugal.

La procédure du divorce pour faute est plus longue et plus couteuse car par consentement mutuel vous pouvez prendre un avocat pour deux.

Quant à la garde de votre enfant, encore une fois tout dépend de ce que vous souhaitez et comment la discussion se passe avec votre femme.

Cordialement

Par Visiteur

Sa m'explique pas comment faire les differences procedure de divorce et pour le partage des biens comme la maison achete en commun les dettes qui alle voir quant comment.

Par Visiteur

Monsieur,

Vous devez prendre un avocat en accord avec votre femme.

Pour les biens et les dettes tout est divisé en deux puisque je suppose que vous êtes mariés sous le régime de la communauté et que la maison a été acheté pendant le mariage.

Tant que le divorce n'est pas prononcé votre épouse doit participer aux charges du ménage.

Cordialement